



Football professionnel
Note relative au rapport de la DNCG saison 2009-2010

30 mars 2011

En préambule, l'Union des Clubs Professionnels de Football tient à rappeler qu'elle compte parmi ceux qui ont participé activement à la création de la DNCG parce qu'elle estime que le sport est une activité particulière qui demande une régulation spécifique.

Pour les mêmes raisons, l'UCPF est à l'origine du concept de DNCG européenne qui commence aujourd'hui à prendre forme grâce au Fair-play financier UEFA.

Depuis sa création, l'UCPF a toujours soutenu l'action de la DNCG, respecté son autonomie et accepté ses sanctions y compris lorsqu'elles pénalisaient fortement un club.

Enfin, l'UCPF reconnaît l'action positive jouée par la DNCG au fil des saisons.

Cela étant dit, l'UCPF tient aussi à rappeler certains points :

- La DNCG est une commission interne des organismes qui l'ont constituée (FFF/LFP) et agit dès lors sous l'autorité de ces derniers ;
- La DNCG est un organe de contrôle. La mission de régulation du football professionnel dépend de la LFP ;
- Les décisions de la DNCG sont prises formellement et sous la responsabilité de la FFF ou de la LFP ;
- La DNCG ne peut à elle seule édicter des règlements ou élargir ses compétences sans qu'au préalable l'Assemblée de la FFF et de la LFP aient adopté de nouvelles dispositions.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'UCPF souhaite apporter sa propre vision à la fois sur les comptes des clubs pour la saison 2009/2010 et sur les modalités de l'examen par la DNCG des comptes clubs qui participeront aux compétitions professionnelles en 2011/2012.

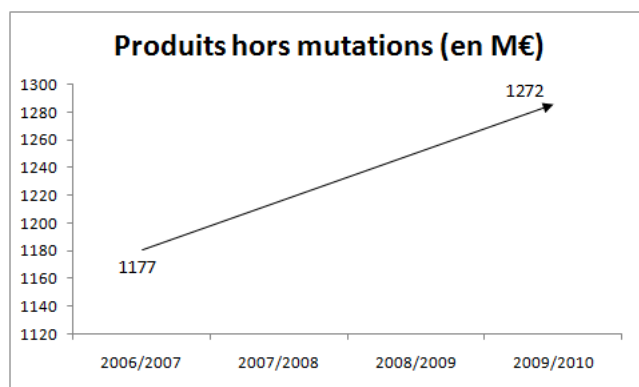
- 1. La vision de l'UCPF sur les comptes de la saison 2009/2010 : ni déni, ni catastrophisme**
- 2. 2011/2012 : se préparer à l'application du fair-play financier UEFA, ni plus, ni moins.**

I. NI DENI, NI CATASTROPHISME

1- 2009/2010 : UN TROU D'AIR

Le football professionnel français a enregistré ces dernières saisons des résultats financiers positifs : + 33 M€ en 2005/2006 ; + 47 M€ en 2006/2007 ; + 27 M€ en 2007/2008.

Ces résultats étaient liés à une gestion performante des clubs qui s'est traduite par une croissance du Chiffre d'affaires opérationnel (hors transfert) largement supérieur à la croissance française durant la même période : +4 % en moyenne pour le football contre 0,37% pour la croissance française.



Compte tenu de ces éléments, la dégradation à hauteur de 130 M€ du résultat net du football professionnel (Ligue 1 + Ligue 2) sur la saison 2009/2010 apparaît comme un trou d'air largement dû à des facteurs extérieurs.

A- Une dégradation générale de l'économie

En 2009, le PIB national était fortement en récession (-2,6 %) ce qui a affecté aussi bien les ménages que les entreprises avec pour conséquence pour les clubs de football un tassement de leurs recettes billetterie et sponsoring.

Cette rétraction des revenus n'a pas été compensée par l'arrivée des nouvelles recettes issues de l'ouverture du marché des paris en ligne qui n'a été effective qu'à compter de la saison 2010/2011.

Dans ce contexte difficile, la Ligue 1 a néanmoins continué à voir progresser son chiffre d'affaires hors transfert de 2,24% grâce à une diversification de ses ressources (+ 12% « Autres produits »).

La Ligue 2, plus sensible au contexte local, a enregistré quant à elle un chiffre d'affaires en retrait de 12%.

B- Une situation généralisée au football européen

Sans se réjouir des difficultés de nos concurrents européens, force est cependant de constater que non seulement ils ont été touchés par la crise économique et financière (la Bundesliga, qui sert souvent de référence, a perdu plus de 100 M€ sur la saison 2009/2010) mais le plus souvent dans des proportions qui sont sans commune mesure avec la France.

De plus, là où les clubs français affichent un endettement de 109 M€, nos voisins européens doivent faire face à la gestion de leur endettement massif : 3,5 Mds€ pour la Premier League, plus de 800 M€ pour la Liga espagnole; 550 M€ pour la Série A italienne.

Cette situation a été pénalisante pour les clubs français car elle a empêché beaucoup de clubs européens d'intervenir de façon significative sur le marché des transferts.

De ce point de vue, la nécessité d'un désendettement induit par la mise en œuvre du Fair-play financier devrait permettre à nos voisins européens de redevenir actifs sur le marché des transferts français.

C- L'alourdissement des charges des clubs

Sans même parler de l'injuste suppression au 30 juin 2010 du Droit d'Image Collective que les clubs ont été amenés à budgéter pour la saison 2010/2011, les clubs ont subi une série de décisions qui a pesé lourdement sur leur exploitation.

Citons à titre d'exemples :

- la poursuite du désengagement des collectivités territoriales (baisse de 22% des subventions publiques en quatre saisons) ;
- la suppression de la taxe professionnelle au profit de la Contribution Economique Territoriale (CET) dont les effets sont pénalisants pour les clubs de football en matière de plus-value sur les transferts ;
- le taux collectif d'accidents du travail.

D – L'amélioration de la compétitivité des clubs en panne

Depuis plusieurs années, les Pouvoirs Publics ont mandaté plusieurs personnalités (MM Denis, Besson, Séguin, Douillet) pour que leur soient faites des recommandations visant à l'amélioration de la compétitivité du sport professionnel en France.

Doter les clubs d'un statut de société anonyme de droit commun, délivrer un numéro d'affiliation à la société sportive, supprimer la taxe sur les spectacles au profit d'une TVA à taux réduit, optimiser la formation sont quelques unes des mesures qui reviennent régulièrement sous la plume de tous les experts qui ont étudié les voies d'amélioration de la situation du sport professionnel français.

Malheureusement, le constat partagé et les solutions qui en découlent n'ont pas à ce jour trouvé un écho législatif, laissant toujours à demain la modernisation de notre sport. Confrontés à une vive concurrence internationale, nos clubs ont souffert de l'inadaptation de leur environnement.

Première conclusion : en tout état de cause, ce résultat négatif enregistré en 2009/2010 ne constitue ni une remise en cause de la structure financière des clubs qui reste saine, ni le signe d'une tendance devant se prolonger sur le long terme dans la mesure où les dirigeants de clubs ont d'ores et déjà commencé à prendre les mesures (réduction des effectifs sportifs, réduction de la masse salariale) visant à un retour progressif à l'équilibre.

2- UNE PASSE DIFFICILE QUI DOIT ETRE TEMPEREE PAR DES PERSPECTIVES POSITIVES

Cette perte doit être tempérée par des éléments positifs qui prouvent que le football professionnel français continue son développement sur la base de fondamentaux importants.

A- La progression des charges contenue

Les charges d'exploitation (hors transferts) continuent leur progression, sur un rythme moins soutenu que ces dernières années, pour atteindre 1,617 milliard d'euros, soit +2%.

Les efforts de gestion des clubs ont porté sur les charges variables et immédiatement opérantes, puisque les frais généraux sont stables.

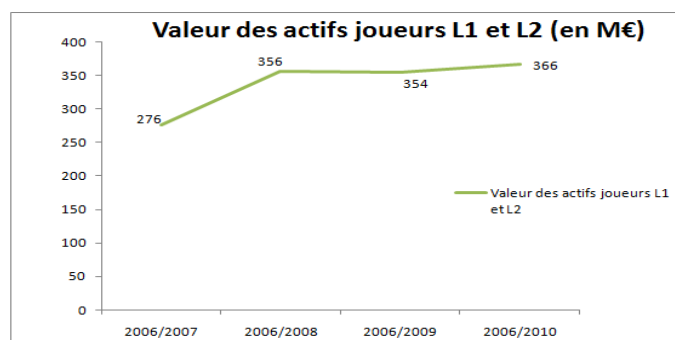
Compte tenu de la rigidité de contrat de travail (CDD d'usage) signés sur plusieurs saisons, la maîtrise de la masse salariale a été opérée grâce à la signature de nouveaux contrats moins élevés que ceux conclus les années antérieures et pour une durée inférieure. Ainsi, pour la saison 2010 2011, il apparaît que sur les nouveaux contrats en Ligue 1 le salaire moyen est en baisse de 27 %. En Ligue 2, le salaire baisse de 14 %.

B- La progression de la valeur des actifs joueurs

Les produits de cessions de joueurs s'élèvent à 163 M€ en Ligue 1 et 23 M€ en Ligue 2. Le résultat des mutations est de 153 M€. Ils retrouvent à peu près le niveau de la saison 2006/2007.

Deux explications à ce chiffre. D'une part la dégradation de la situation financière de nos voisins européens a eu un impact sur leur politique d'acquisition. D'autre part, des achats de joueurs importants ont eu lieu sur la saison 2009/2010, notamment par des clubs de Ligue 1 souhaitant se renforcer pour mieux disputer les compétitions européennes.

En tout état de cause, la valeur des actifs joueurs se renforce et atteint dorénavant la somme de 366 M€.



C- Un EBE qui reste largement positif

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est le solde entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation qui ont été consommées pour obtenir ces produits. Il correspond donc au résultat du processus d'exploitation, et diffère du résultat d'exploitation dans la mesure où il ne prend pas en compte les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif.

Malgré un ralentissement dû à la conjoncture, l'Excédent Brut d'Exploitation reste largement positif à hauteur de 28 M€. Sur les 4 dernières saisons il est en moyenne de 164 M€.

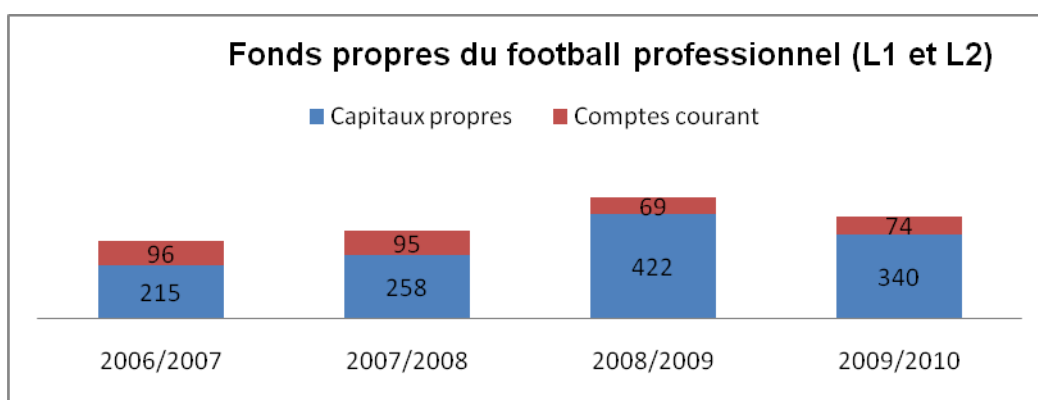
L1+L2 (K€)	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Produits hors mutations	1177	1210	1276	1272
Résultat hors mutation	-128	-253	-304	-345
Résultat des mutations	182,7	297	257	153
Amts et dépréciations joueurs*	160	187	223	220
EBE	215	231	176	28
Résultat net	47	26	-33	-130

Source DNCG – calcul UCPF

D- Des actionnaires fidèles et solides :

Les actionnaires ont parfaitement joué leur rôle durant cette saison : les capitaux propres et les comptes courants d'actionnaires ont absorbé la contraction économique.

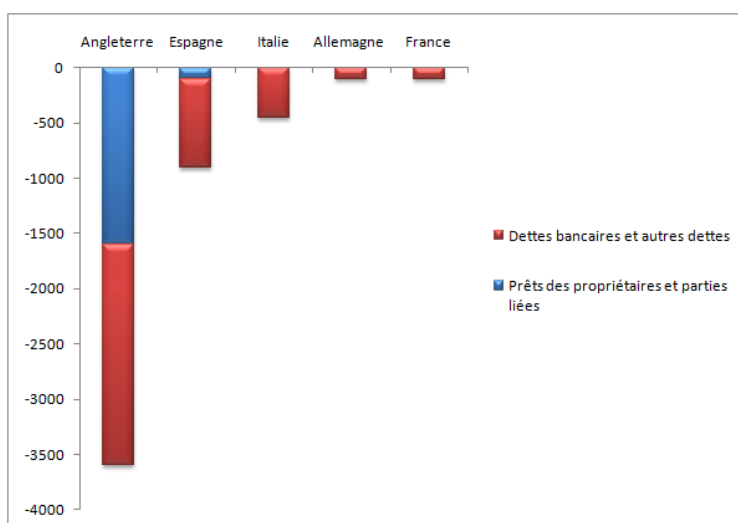
Notons que depuis 10 ans aucun club professionnel n'a été rétrogradé administrativement.



Source DNCG

E- Une capacité de financement intacte

A la différence de ses voisins européens l'endettement du football français est quasi-nul. Ainsi les clubs n'ont pas eu à renégocier leurs dettes dans un environnement financier compliqué.



Endettement des 5 ligues majeures européennes – source UEFA

Cette capacité d'endettement va permettre aux clubs de disposer d'une autonomie financière conséquente dans le cadre de la modernisation des stades.

F- L'ouverture du marché des paris en ligne

L'ouverture des paris en ligne avec la loi du 12 mai 2010 a eu comme conséquence de d'autoriser le sponsoring des clubs par les opérateurs de paris en ligne. Bien que moindre que celui qui était initialement attendu, l'arrivée de ces acteurs aura eu un impact positif sur l'économie du football aussi bien en matière de sponsoring que de revenus annexes.

G- La rénovation ou la construction des stades :

Les premiers stades de nouvelle génération, rénovés ou nouvellement construits, vont commencer à être opérationnels. Les premiers impacts se feront sentir sur la prochaine saison et surtout sur la saison 2011/2012.

Parallèlement, il est prévu au second trimestre 2011 une nouvelle loi pour faciliter la construction et la rénovation des stades dans la perspective de l'organisation de l'Euro 2016. Si cette loi n'a pas d'impact direct sur les résultats financiers de la prochaine saison, elle permettra indéniablement un environnement bénéfique à une progression de l'économie des clubs de football professionnel.

La marge de progression sur les recettes liées aux stades par rapport à nos voisins est importante ce qui augure de nouveaux revenus conséquents dans les quatre saisons à venir.

H- Le Fair-play financier UEFA : un atout pour la France

Le Fair-play Financier bientôt appliqué par l'UEFA pourrait être un atout pour les clubs français.

Depuis longtemps contrôlés par la DNCG, ils devraient aisément satisfaire aux critères posés par l'UEFA : si le Fair-play financier avait été appliqué lors de la saison 2009/2010, 99 % des clubs français auraient satisfait à cet examen.

Compte tenu de la situation financière de nombre de clubs européens, la France, grâce à une équité retrouvée, pourrait gagner en compétitivité.

I- Respect des engagements de solidarité

Bien que confrontés à la crise économique, les clubs professionnels ont respecté leurs engagements de solidarité à la fois vis-à-vis du mouvement sportif (35,5 M€ via la taxe Buffet) et du football amateur (contribution financière de la LFP au profit de la FFF de 21 M€). Ce sont ainsi plus de 50M€ qui ont été reversés pour la saison 2009/2010 par le football professionnel au sport amateur.

II- Pour la saison 2011/2012 : se préparer à l'application du Fair-play Financier ni plus ni moins

La DNCG a engagé une réflexion visant à modifier ses critères de contrôle des clubs pour la saison 2011/2012. Plus particulièrement, elle a mis en avant deux dispositions :

- Un équilibre du résultat d'exploitation hors transfert à trois ans
- Un engagement des actionnaires en amont de la saison pour garantir un scénario de crise

L'UCPF a été amenée à s'opposer à ces orientations qui lui paraissent irréalistes voire dangereuses pour le football français.

1. L'équilibre du résultat d'exploitation hors transfert à trois ans est une mesure de nature à ralentir le développement du football français

Imposer un résultat d'exploitation équilibré dans un délai très court pourrait dans le contexte actuel ralentir le développement du football français.

Ainsi, ramener à trois ans le résultat d'exploitation des clubs à l'équilibre signifie (selon les chiffres 2009/2010) économiser 345 millions d'euros en 3 ans. A recettes constantes, cela aboutirait à faire passer la masse salariale des clubs de près de 75% des recettes d'exploitation à 47%. En comparaison, l'UEFA dans le cadre du Fair-play financier considère que le panel de contrôle financier des clubs peut demander des informations financières complémentaires à un club lorsque ses états financiers annuels montrent que la masse salariale dépasse 70% du total des revenus.

Une telle mesure, si elle était appliquée de manière stricte, viendrait annihiler toute compétitivité des clubs français sur le plan européen et rendrait le championnat de France moins attractif. A terme elle ne serait que destructrice de valeur et aurait pour conséquence de faire du football français une nation mineure du football européen.

Enfin, elle nie l'existence d'un marché des transferts qui, s'il a connu un fort ralentissement, n'en constitue pas moins un réel marché et un apport de ressources potentiel pour les clubs.

2. L'engagement des actionnaires en amont de la saison pour garantir un scénario de crise est injustifié

Le versement par les actionnaires des clubs d'une garantie financière que pourrait exiger la DNCG en début de saison pour sécuriser d'éventuels scénarios de crise, apparaît parfaitement injustifié :

- Il n'est pas nécessaire de demander un tel effort aux actionnaires en amont d'une saison alors que lorsqu'un club rencontre des problèmes ceux-ci sont traités à la fin de la saison ;
- Une telle mesure handicape les actionnaires des clubs en mobilisant leurs capitaux sans réelle raison ;
- Elle risque de dissuader l'arrivée de nouveaux investisseurs ;
- Elle peut être appréhendée comme une substitution de la DNCG à la responsabilité de gestion qui incombe aux dirigeants de clubs.

Pour ces raisons et pour la saison 2011/2012, l'UCPF souhaite voir appliquer les points suivants :

- 1- Que la DNCG reste dans son rôle fondamental de contrôleur du football français ;
- 2- Qu'il existe une concertation préalable entre l'UCPF et la DNCG sur tous nouveaux critères de contrôle.
A ce titre, anticipant les effets de la crise, l'UCPF a créé il y a plus d'un an un groupe de travail en charge d'une réflexion sur les économies à réaliser dans les clubs et fait du « Redressement économique des clubs » (Y compris les relations avec la DNCG) un des quatre chantiers prioritaires de l'action de l'UCPF d'ici 2012.
- 3- L'UCPF demande une application des règles et du calendrier du Fair-play financier prévu par l'UEFA, ni plus, ni moins.